



DEC133260DR02

**Décision portant nomination de Mme Aurèle Crasson aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18/12/2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes et nommant M. Pierre-Marc De Biasi en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 25/06/2013 ;

Considérant que Mme Aurèle Crasson a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 13/05/2013 au 15/05/2013 et du 12/06/2013 au 14/06/2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Aurèle Crasson, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes à compter du 15/06/2013.

Mme Aurèle Crasson exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aurèle Crasson est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/12/2013

Le directeur de l'unité  
Pierre-Marc De Biasi

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard